

**MAIRIE DE JUVIGNAC**  
**Monsieur Laurent SERPAGLI**  
153 les allées de l'Europe  
34990 JUVIGNAC

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

N° de rapport d'analyse : AR-17-IG-001660-01

Version du : 06/03/2017

Page 1/2

Dossier N° : 17T000884

Date de réception : 02/03/2017

Référence bon de commande : Autocontrôle source la valadière - 138

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau minérale	BUVETTE 3	

<b>Limites</b>	Limites Conditionnées (EMN)		
<b>Réglementation</b>	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique, Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007.		
<b>Préleveur</b>	Gély Christian	<b>Code installation</b>	004438
<b>Date de prélèvement</b>	02/03/2017 08:52	<b>Code UGE</b>	0803
<b>Date de réception</b>	02/03/2017 14:59	<b>Nom UGE</b>	TH. JUVIGNAC
<b>Début d'analyse</b>	04/03/2017	<b>Type d'eau</b>	MI
<b>Localisation du prélèvement</b>	BUVETTE 3	<b>Code PSV</b>	0000005079
<b>Code point de prélèvement</b>	IG006649-002	<b>Nom point de prélèvement</b>	TH. BUVETTE JUVIGNAC
<b>Type installation</b>	UDI	<b>Commune</b>	JUVIGNAC
<b>Nom installation</b>	TH. BUVETTE JUVIGNAC		

**PARAMETRES DE PRELEVEMENT**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
<b>IXP0T : Prélèvement pour potabilité et eau minérale (Interne)</b> Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) réalisé par un laboratoire interne - FD T 90-520 &amp; NF EN ISO 19458</i> *				

**MICROBIOLOGIE**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
<b>UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml)</b> Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 16266</i> *	0	ufc/250 ml	0	



 Olivier Duclos  
 Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.